

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole
"Jardinier Paysagiste"
♦ CAPa JP ♦



Durée de la formation	1 an - 1040 heures centre – 490 heures entreprise (formation continue) Dont pré qualification centre = 5 semaines – Pré qualification entreprise = 3 semaines
Statut	Formation continue.
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié jardinier paysagiste. ■ Exécute des tâches et des travaux liés à l'aménagement paysager, mise en place entretien de végétaux. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant du matériel (maintenance conditionnelle et corrective des matériels d'équipements (tondeuse, taille haies)
Niveau	V
Débouchés	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouvrier qualifié. ■ Poursuite d'études en formation par apprentissage : BP.
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adultes (+ 18 ans) en formation continue.
Organisation et durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 an en centre de formation, soit environ 4 semaines au centre de formation et 2 semaines en entreprise chez un maître de stage.



Externat
Demi-pension
Internat

Contenu de la formation

- ↗ **Jardinier paysagiste**
 - **UCG1 (104 heures) Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.**
 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique.
 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.
 - **UCG2 (104 heures) Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.**
 - S'exprimer à travers une réalisation personnelle.
 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.
 - **UCG3 (104 heures) Interagir avec son environnement social.**
 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.
 - **UCP1 (158heures) Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.**
 - Entretien la végétation.
 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.
 - **UCP2 (158 heures) Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.**
 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.
 - Réaliser des travaux de mise en place d'installation et d'infrastructures paysagères
 - **UCP3 (156 heures) Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.**
 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements.
 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.
 - **UCARE UCCC (126 heures) Chemin de randonnées.**
 - Réaliser des travaux d'entretien des sentiers et chemins de randonnées
- ↗ **Module complémentaire (130 heures)**
 - Gestes et postures professionnels – Sécurité et intervention MSA – Conduite du tracteur.
 - Positionnement – Consolidation du socle de compétences.

Evaluation

- Diplôme d'insertion professionnelle délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- Validation selon le système des Unités Capitalisables (contrôle continu) et parcours de formation individualisé.

CFPPA - UFA DE THIERACHE

Rue Porte des Champs – 02140 VERVINS

Tél : 03 23 91 31 50 Fax : 03 23 91 31 59

Mail : cfppa.la-thierache@educagri.fr

mise à jour le 17.10.17